

# Rapport annuel du président de la FEDERATION FELINE HELVETIQUE du 1er janvier au 31 décembre 2014



Mesdames et Messieurs,  
chers amis des chats

Mon rapport annuel sur notre année d'activité comprend un aperçu des décisions de nos assemblées, le rapport de différentes activités ainsi qu'un aperçu des décisions et des réalisations du Comité Central concernant nos sections membres et leurs éleveurs et exposants. Il est structuré comme suit :

- Assemblée des délégués
- Assemblée des présidents
- Assemblée générale de la FIFe
- Expositions
- Comité Central
- Tâches personnelles

## **Assemblée des délégués du 5 avril 2014 à Berne**

Comme lors des années passées, notre assemblée des délégués eut lieu à l'Hôtel Berne à Berne. La salle n'avait été louée que pour le matin. L'assemblée commença donc déjà à 09.30 h et put ainsi être terminée à 12.00 h pile.

- 12 sections y étaient représentées avec un total de 32 voix. Une section, le Cat Club des Montagnes, ne prit pas part à l'assemblée.
- Tous les rapports furent approuvés et décharge fut donnée au Comité Central
- Le budget fut approuvé à l'unanimité.
- Les cotisations et les taxes pour l'année 2016 furent approuvées.
- L'apéro et les boissons durant la séance furent offerts par la section "Katzenfreunde Luzern und Zentralschweiz". Un grand merci !!

Le procès-verbal de l'assemblée, contenant les détails les plus importants, fut rédigé par notre vice-secrétaire, Wanda Dado.

## **Assemblée des présidents du 30 novembre 2014 à Sissach**

- L'ensemble des 13 sections prit part à cette assemblée.
- L'organisateur de cette AP était notre membre "Katzenclub beider Basel".
- Une proposition du CC et une autre de la CT à l'attention de l'AG 2016 de la FIFe furent approuvées.
- De nouveaux lieux et de nouvelles dates d'exposition, ainsi que des mutations, furent approuvés.
- En 2016, la remise des prix des "Meilleurs Chats Suisses 2015" aura lieu à l'exposition de la KLZ.
- La proposition du CCVV+F, qui comprenait une réduction des taxes d'inscription pour les chats qui participent aux deux jours d'exposition sur un week-end, fut rejetée après une longue discussion.
- Une discussion animée suivit la présentation de statistiques sur la situation de nos expositions félines par Martin Wahl.

Le procès-verbal fut rédigé par notre secrétaire, Stephanie Feyfar, et envoyé aux sections.  
Un grand merci au "KcbB" pour les boissons durant la séance et pour l'apéro.

## **Assemblée Générale de la FIFé du 26 mai au 30 mai 2014 à Riga, Lettonie**

Madame Denise Brügger et moi-même représentèrent la FFH à cette assemblée.  
Un rapport détaillé, avec toutes les décisions qui y furent prises et qui entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, fut rédigé par mes soins et envoyé à toutes les sections.

J'aimerais encore mentionner ici les points les plus importants de cette AG:

- Sabra-Cat (Israël) est un nouveau membre de la FIFe.
- Le Thai THA est une race reconnue provisoirement.
- Le Selkirk Rex SRL/SRS est reconnu provisoirement.
- Le Singapura SIN est reconnu définitivement à partir du 1er octobre 2014.



### Les expositions de nos sections

Nos sections organisèrent 13 week-ends d'exposition à 2 certificats. A l'exposition de la SSC/SGR de Spreitenbach j'ai eu le plaisir de remettre le prix du "Meilleur Chat Suisse 2013" aux heureux propriétaires et éleveurs des chats les plus primés de la FFH.

<b>2014</b>	Jan.	04./05.	Baar	2x 1 jour, 2 certif.	KLZ	2
	Jan.	25./26.	Bülach	2x 1 jour, 2 certif.	ZL	2
	Fév.	22./23.	La Chaux-de-Fond	2x 1 jour, 2 certif.	CCM	2
	Mars	29./30.	Spreitenbach	2x 1 jour, 2 certif.	SSC	2
	Avril	26./27.	Genève	2x 1 jour, 2 certif.	SFG	2
	Mai	10./11.	Animalia St-Gall	2x 1 jour, 2 certif.	FFH/RKVO	2
	Juin	07./08.	Fully (VS)	2x 1 jour, 2 certif.	CCVV+F	2
	Juin	28./29.	Rapperswil	2x 1 jour, 2 certif.	Ebocat	2
	Août	16./17.	Aarau	2x 1 jour, 2 certif.	KAS	2
	Sept.	06./07.	Neuchâtel	2x 1 jour, 2 certif.	SFJN	2
	Sept.	27./28.	Thun	2x 1 jour, 2 certif.	KECB	2
	Nov.	08./09.	Buchs	2x 1 jour, 2 certif.	RKVO	2
	Déc.	06./07.	Locarno	2x 1 jour, 2 certif.	SFT	2

La tendance d'avoir moins d'inscriptions dans les expositions en Suisse pouvait déjà être observée depuis plusieurs années à l'étranger. Cette tendance se fait maintenant sentir dans la FFH. Une des causes est la règle en vigueur à partir de 2014, qui ne permet l'entrée en exposition de chatons qu'à partir de l'âge de 4 mois. Une autre cause est la baisse des enregistrements de chatons en 2012 et 2013. Mais je pense que nous avons atteint le creux de la vague et que nous allons vers une augmentation des inscriptions.

Ces expositions se déroulèrent à l'entière satisfaction des exposants. Un grand merci aux sections qui effectuèrent leur tâche avec grand soin.

### Comité Central

Le CC s'est réuni 2 fois et il y eut une réunion avec Martin Wahl au sujet des mises à jour du software. Les affaires traitées sont mentionnées dans les procès-verbaux de ces assemblées. Différentes affaires ont aussi été réglées par e-mail. Pour celles-ci, un procès-verbal spécial fut rédigé.

Dans le courant de l'année, toutes les personnes s'occupant des inscriptions dans vos sections ont été formées à l'utilisation du software d'exposition par Sandra Achermann et Martin Wahl. Les autres personnes qui s'occupaient du secrétariat dans les expositions reçurent également une formation sur ce programme.

Ce qui est réjouissant, c'est que des plaintes n'ont été adressées que contre 3 éleveurs. En 2013 on a eu un nombre record de 13 plaintes. Les sections purent régler ces affaires sans intervention de la FFH.

Quatre membres de différentes sections quittèrent la FFH pour un membre FIFé étranger.

Seules 5 sections, KLZ, RKVO, KECB, CCVV+F et Ebocat ont fait don à une institution pour la protection des chats d'un montant que nous avons complété par un montant double.

Ce qui nous a tous choqués, c'est l'action de la fondation "Das Tier im Recht". Afin de faire passer une interdiction d'élevage de certaines races en Suisse, différents élevages furent accusés d'élevages extrêmes par le ministère public de leur canton. En janvier, la police cantonale, accompagnée de vétérinaires mandatés par le vétérinaire cantonal, frappa à la porte de deux éleveurs de la FFH avec un mandat de perquisition. Tous les documents qui concernaient leurs chats furent saisis. Les chats furent examinés et photographiés. Dans l'un des cas, des chats furent emmenés et examinés sous narcose.

Sur avis de droit j'ai dû me dire que la FFH ne pouvait pas intervenir dans la procédure en cours et qu'elle devait se comporter avec sensibilité.

Au début de cette année, le ministère public du canton de Zurich laissa tomber la plainte et la transmit au ministère public du district respectif. Nous ne pouvons qu'espérer maintenant que cette affaire tombe à l'eau.

### **Tâches personnelles**

Un grand nombre de demandes de renseignements arrivèrent par e-mail presque chaque jour. Sandro Chiavuzzo s'occupa de demandes diverses en français. Avec la nouvelle adresse sekretariat@ffh.ch les demandes directes au secrétariat du LO furent interceptées par Stephanie et moi-même et traitées en grande partie de sorte qu'on n'a transmis à Denise que les cas qu'elle devait absolument traiter elle-même. Ces mesures servirent également à décharger notre secrétaire du LO. J'aimerais dire ici qu'un grand nombre de demandes adressées au secrétariat du LOH auraient dû être traitées par les responsables des sections.

Une tendance qui prend malheureusement année après année toujours plus d'ampleur me fait réfléchir. Un grand nombre de nos éleveurs vendent leurs chatons avec l'obligation de les castrer. On essaie continuellement de garder les pedigrees jusqu'à ce que l'acheteur apporte la preuve de la castration, ce qui va clairement à l'encontre de l'art. 9.2 du règlement d'élevage. On essaie également de faire enregistrer les chatons comme étant castrés lors de leur transfert, bien qu'ils ne le soient pas encore. Une tendance en provenance des USA se propage également chez les éleveurs de la FFH : la castration précoce des chatons. Qu'un tel chat puisse atteindre un âge moyen en ayant un développement normal du squelette est remis en question, même par les biologistes. A part quelques cas de chats qui doivent être castrés pour des raisons génétiques, tout ceci n'a comme but que d'empêcher la concurrence. Nous avons maintenant des races pour lesquelles le pool de gènes s'est tellement restreint que les chats atteignent à peine l'âge de 10 ans. Mais de cela on ne parle pas volontiers, ou même pas du tout.

La plupart des statuts des sociétés félines reprennent la règle de base de l'art. 2 des statuts de la FFH libellé ainsi : promouvoir l'élevage sérieux et la propagation du chat de race pure et entreprendre tout ce qui peut contribuer au bien-être du chat.

### **L'élevage félin devrait être pour nous un très beau hobby sans arrière-plan financier !**

La collaboration avec mes collègues du Comité Central fut très harmonieuse et amicale.

Un grand merci cette année encore à Jules Maurice Monnet, qui fit pour nous diverses traductions en français.

J'aimerais ici également remercier Martin Wahl qui, après sa démission, s'occupe encore du software de la FFH et qui investit toujours beaucoup de son temps libre dans I-Cats.

Et surtout un grand merci à tous ceux qui, par leur engagement, ont travaillé à l'accomplissement de tâches pour le bien-être des chats.

Hermetschwil, le 13 mars 2015

Alfred Wittich Soojarit, président FFH